

Note de service. — Avis à donner à l'administration centrale des condamnations à la relégation prononcées par les tribunaux.

1^{er} Décembre.

Par suite de la promulgation, le 27 novembre dernier, du décret du 26, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes, cette loi est devenue exécutoire à partir du 27 novembre.

En conséquence, dès qu'une condamnation à la relégation aura été prononcée, le directeur de la circonscription pénitentiaire devra en informer immédiatement l'administration centrale et lui transmettre ensuite l'extrait de jugement concernant l'individu qui en aura été l'objet aussitôt que la condamnation sera devenue définitive.

Aucun relégable ne devra être remis aux agents des transports cellulaires avant que sa destination n'ait été déterminée par l'administration centrale.

Les directeurs des circonscriptions pénitentiaires auront à adresser, d'urgence, (sous le timbre du 2^e bureau de la direction de l'administration pénitentiaire) pour chaque département, l'indication de la prison ou des prisons où la séparation des relégables, exigée par l'article 12 du décret du 26 novembre, pourrait être plus facilement réalisée.

Le Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Pour le Conseiller d'État,

Directeur de l'Administration pénitentiaire,

Le Chef du 4^e bureau,

R. BRUNET.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur.

	Pages.
INTRODUCTION	V

Première partie. — Transfèrements.

Transfèrements par les voitures cellulaires	XI
Répartition des étrangers expulsés.	XIII

Deuxième partie. — Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles

Nombre et destination des établissements	XV
--	----

FRANCE

Hommes.

Tableau I. — Mouvement d'entrée et de sortie. Population au 31 décembre 1885. — Journées de détention	Ibid.
Tableaux II à X. — Composition de la population au 31 décembre 1885, état civil, religion et antécédents judiciaires des condamnés	XVI
Tableau XI. — Situation des détenus au point de vue du pécule.	XXII
Tableau XII. — Degré d'instruction des condamnés lors de leur entrée en prison	Ibid.

Femmes.

Tableau I. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1885. — Journées de détention	XXXVI
Tableaux II à X. — Composition de la population au 31 décembre 1885, état civil, religion et antécédents judiciaires des condamnées.	Ibid.
Tableau XI. — Situation des détenues au point de vue du pécule	XLII
Tableau XII. — Degré d'instruction des condamnées lors de leur entrée en prison.	Ibid.

Hommes.

Tableau XIII. — Mouvement de l'école. — Résultats de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques	XXIII
--	-------

	Pages.
Tableau XIV. — Grâces. — Commutations. — Récompenses.	xxiv
Tableau XV. — État disciplinaire.	xxv
<i>Femmes.</i>	
Tableau XIII. — Mouvement de l'école. — Résultats de l'enseignement pendant l'année. Bibliothèques.	xlIII
Tableau XIV. — Grâces. — Commutations. — Récompenses.	xliv
Tableau XV. — État disciplinaire.	Ibid.
<i>Hommes.</i>	
Tableaux XVI à XXIII — État sanitaire	xxvii
<i>Femmes.</i>	
Tableaux XVI à XXIII — État sanitaire.	xlvi
<i>Hommes.</i>	
Tableaux XXIV à XXVII. — Travail.	xxix
Tableaux XXVIII et XXIX. — Pécule. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.	xxxi
<i>Femmes.</i>	
Tableaux XXIV à XXVII. — Travail.	xlvii
Tableaux XXVIII et XXIX. — Pécule. — Dépenses des condamnées sur leur pécule.	Ibid.
<i>Hommes.</i>	
Tableaux XXX et XXXI. — Situation des libérés au moment de leur sortie	xxxiii
Tableaux XXXII et XXXIII. — Répartition des journées de détention et de l'effectif au 31 décembre 1885, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.	xxxv
<i>Femmes.</i>	
Tableaux XXX et XXXI. — Situation des libérées au moment de leur sortie	xlviii
Tableaux XXXII et XXXIII. — Répartition des journées de détention et de l'effectif au 31 décembre 1885, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.	L
ALGÉRIE	
Nombre et destination des établissements.	LI
Tableau I. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1885. — Journées de détention.	Ibid.
Tableaux II à X. — Composition de la population au 31 décembre 1885. — Etat civil, religion, antécédents judiciaires	Ibid.
Tableau XI. — Situation des détenus au point de vue du pécule	lvii
Tableaux XII et XIII. — Degré d'instruction des détenus au moment de leur entrée. — Résultats de l'enseignement pendant l'année	Ibid.
Tableau XIV. — Grâces. — Commutations. — Récompenses.	lviii
Tableau XV. — État disciplinaire.	lix

	Pages.
Tableaux XVI à XXIII. — État sanitaire. — Aliénation mentale. — Suicides	LX
Tableaux XXIV à XXVII. — Travail	LXI
Tableaux XXVIII et XXIX. — Pécule des détenus. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.	LXIII
Tableaux XXX et XXXI. — Situation des libérés au moment de leur sortie.	Ibid.
Tableaux XXXII et XXXIII. — Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre 1885, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc	LXV
Troisième partie. — Établissements d'éducation correctionnelle.	
FRANCE	
Nombre et destination des établissements.	LXVII
<i>Garçons.</i>	
Tableau I. — Mouvement général d'entrée et de sortie, effectif au 31 décembre 1885	LXIX
Tableaux II à IX. — Composition de la population au 31 décembre 1885. — Répartition d'après l'âge, l'état civil, la religion, etc.	Ibid.
Tableau X. — Mouvement de l'école. — Résultats de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques. — Cours spéciaux	LXXIII
Tableau XI. — État moral et disciplinaire.	LXXIV
Tableau XII. — État sanitaire	Ibid.
Tableaux XIII et XIV. — Travail	LXXV
Tableaux XV et XVI. — Situation des jeunes détenus au moment de leur libération	Ibid.
<i>Filles.</i>	
Tableau I. — Mouvement général d'entrée et de sortie, effectif au 31 décembre 1885.	LXIX
Tableaux II à IX. — Composition de la population au 31 décembre 1885. — Répartition d'après l'âge, l'état civil, la religion, etc.	Ibid.
Tableau X. — Mouvement de l'école. Résultats de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques. — Cours spéciaux	LXXIII
Tableau XI. — État moral et disciplinaire	LXXIV
Tableau XII. — État sanitaire	Ibid.
Tableaux XIII et XIV. — Travail	LXXV
Tableaux XV et XVI. — Situation des jeunes détenues au moment de leur libération.	Ibid.
ALGÉRIE	LXXVII

**Quatrième partie. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction ;
chambres et dépôts de sûreté.**

FRANCE

	Pages.
Renseignements divers sur l'application et le fonctionnement de la loi du 5 juin 1875. — Nomenclature des établissements cellulaires.	LXXIX
Tableaux I et II. — Mouvement général d'entrée et de sortie dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction. — Population au 31 décembre 1885.	LXXXVII
Tableaux III et IV. — État sanitaire	LXXXIX
Tableau V. — État moral et disciplinaire.	XC
Tableau VI. — Enseignement.	XCI
Tableaux VII et VIII. — Travail.	XCII

ALGÉRIE

Maisons d'arrêt, de justice et de correction et prisons annexes.

Tableaux I et II. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1885.	XCIII
Tableaux III et IV. — État sanitaire. — Aliénation mentale. — Suicides	XCIV
Tableau V. — État disciplinaire.	Ibid.
Tableaux VII et VIII. — Travail.	Ibid.

FRANCE ET ALGÉRIE

Chambres et dépôts de sûreté.	XCV
---------------------------------------	-----

Cinquième partie. — Dépôt des condamnés aux travaux forcés.

Tableau I. — Mouvement de la population.	XCVII
Tableau I bis. — Départs pour la Nouvelle-Calédonie ou la Guyane	Ibid.
Tableaux II à XII. — Composition de la population au 31 décembre 1885	Ibid.
Tableau XIV. — État disciplinaire	c
Tableaux XV à XVII. — État sanitaire	Ibid.
Tableaux XVIII à XX. — Travail. — Emploi du pécule	Ibid.
Tableaux XXI et XXII. — Répartition des journées de détention. — Répartition de la population suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.	CI

Sixième partie. — Dépenses. — État du personnel.

Compte d'emploi des crédits	CIII
Dépenses en France et en Algérie	CIV
Recettes en France et en Algérie.	CVI
Subvention pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875.	Ibid.
Acquisitions et constructions	Ibid.
Personnel	CVII

TABLEAUX

I

**Transfèrement par les voitures cellulaires des détenus et condamnés
de toutes catégories.**

Nos des tableaux.		Pages
I.	— Répartition, par catégorie, des individus transférés (Hommes et jeunes garçons).	2
I bis.	— Répartition, par catégorie, des individus transférés (Femmes et jeunes filles)	6
II.	— Répartition des étrangers expulsés du territoire français et transférés aux frontières.	10

II.

Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles.

I.	— Mouvement général d'entrée et de sortie	12
II.	— Répartition de la population suivant la juridiction et la pénalité	18
III.	— Répartition par catégorie suivant les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation (Hommes).	22
III bis.	— Répartition par catégorie suivant les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation (Femmes).	30
IV.	— Répartition par département	38
V.	— Condamnés étrangers ; répartition par nationalité et catégorie pénale.	46
VI.	— Répartition suivant l'âge des condamnés et la durée de la captivité	50
VII.	— État civil des condamnés (Répartition suivant l').	54
VIII.	— Religion (Répartition suivant la)	57
IX.	— Métiers et professions exercés par les condamnés avant leur condamnation (Hommes)	60
IX bis.	— Métiers et professions exercés par les condamnées avant leur condamnation (Femmes)	70
X.	— Récidivistes. — Individus soumis à la surveillance	74
XI.	— Division des condamnés d'après les parts à eux attribuées sur le produit du travail	78

Nos des Tableaux.		Pages.
XII.	— État de l'instruction des condamnés à leur entrée dans l'établissement	84
XIII.	— Mouvement de l'école, résultats de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques	86
XIV.	— Grâces. — Commutations. — Réductions de peines. — Récompenses.	90
XV.	— État disciplinaire.	94
XVI.	— Nombre et proportion des entrées à l'infirmerie, des journées d'infirmerie et des décès.	102
XVII.	— Nature des maladies qui ont motivé l'admission à l'infirmerie.	104
XVIII.	— Nature des maladies qui ont causé la mort	108
XIX.	— Malades admis aux infirmeries et classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans l'établissement. — Hommes (France)	112
XIX bis.	— Id. (Algérie)	114
XX.	— Mêmes renseignements. — Femmes (France)	116
XX bis.	— Id. (Algérie)	118
XXI.	— Malades décédés dans les infirmeries et classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans l'établissement. — Hommes (France)	120
XXI bis.	— Mêmes renseignements. — Hommes (Algérie)	122
XXII.	— Mêmes renseignements. — Femmes (France)	124
XXII bis.	— Id. (Algérie)	126
XXIII.	— Aliénés, épileptiques, suicides.	128
XXIV.	— Industries exploitées (par établissement). — Produit de la main-d'œuvre; produit par journée de travail	134
XXV.	— Récapitulation du produit du travail dans tous les établissements par industrie	161
XXVI.	— Récapitulation du nombre des travailleurs et des produits du travail, par établissement	168
XXVII.	— Répartition des produits de la main-d'œuvre	170
XXVIII.	— Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1885	172
XXIX.	— Dépenses des condamnés sur leur pécule	175
XXX.	— Renseignements sur les individus libérés ou graciés pendant l'année 1885	180
XXXI.	— État de l'instruction des libérés.	184
XXXII.	— Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition	186
XXXIII.	— Répartition de la population au 31 décembre 1885, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition	188

III

Établissements d'éducation correctionnelle.

Nos des Tableaux.		Pages.
I.	— Mouvement d'entrée et de sortie, par établissement, pendant l'année 1885. — Effectif au 31 décembre 1885	192
II.	— Répartition de la population au 31 décembre 1885, suivant la durée de la peine ou de la correction.	206
III.	— Répartition suivant la nature des crimes et délits, et suivant les juridictions	212
IV.	— Id. suivant les départements où les enfants ont été jugés	218
V.	— Id. suivant l'âge des jeunes détenus	226
VI.	— Répartition de la population au 31 décembre 1885, d'après l'état civil et la situation des familles des jeunes détenus.	232
VII.	— Id. suivant la religion	234
VIII.	— Id. antécédents judiciaires	236
IX.	— Id. suivant l'état de l'instruction professionnelle et scolaire au moment de l'entrée dans l'établissement.	238
X.	— Résultats de l'enseignement pendant l'année 1885. — Cours spéciaux. — Bibliothèques.	240
XI.	— État religieux, moral et disciplinaire, pendant l'année 1885	244
XII.	— État sanitaire.	248
XIII.	— Renseignements sur le travail pendant l'année 1885	252
XIV.	— Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1885	283
XV.	— Renseignements sur les jeunes détenus libérés ou graciés pendant l'année 1885	290
XVI.	— État de l'instruction des libérés	298

IV

Maisons d'arrêt, de justice et de correction. — Chambres et dépôts de sûreté.

I.	— Mouvement général d'entrée et de sortie. Effectif au 31 décembre 1885	308
II.	— Répartition de l'effectif au 31 décembre 1885 (population moyenne)	330
III.	— Renseignements sur l'état sanitaire.	352

N ^{os} des Tableaux.		Pages.
IV.	— Renseignements sur les aliénés et les épileptiques . . .	356
V.	— État disciplinaire.	366
VI.	— Résultats de l'enseignement.	374
VII.	— Industries exercées; produit du travail.	378
VIII.	— Répartition du produit du travail. Nombre des travailleurs et des inoccupés au 31 décembre 1885 . .	388
<i>Tableau unique.</i>	— Chambres et dépôts de sûreté (Mouvement de la population)	392

V

Dépôt des condamnés aux travaux forcés de Saint-Martin-de-Ré.

I.	— Mouvement général d'entrée et de sortie pendant l'année 1885	398
I bis.	— Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane . .	Ibid.
II.	— Répartition des condamnés entrés pendant l'année 1885, suivant la juridiction et la pénalité.	399
III.	— Nature des crimes qui ont motivé la condamnation .	Ibid.
IV.	— Répartition par départements	400
V.	— Condamnés étrangers	401
VI.	— Répartition suivant l'âge	Ibid.
VII.	— Répartition suivant l'état civil.	Ibid.
VIII.	— — — — — suivant la religion	Ibid.
IX.	— Métiers et professions exercés par les condamnés avant leur entrée.	402
X.	— Récidivistes.	403
XI.	— Parts attribuées aux détenus sur le produit du travail.	Ibid.
XII.	— État de l'instruction des condamnés à leur entrée dans l'établissement	Ibid.
XIII.	— Grâces. — Commutations. — Réductions de peines.	404
XIV.	— État disciplinaire.	Ibid.
XV.	— Maladies	406
XVI.	— Décès dans les infirmeries.	408
XVII.	— Aliénés. — Épileptiques. — Suicides	410
XVIII.	— Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs. — Produits	411
XIX.	— Répartition des produits de la main-d'œuvre	412
XX.	— Dépenses des condamnés sur leur pécule	Ibid.
XXI.	— Répartition des journées de détention.	414
XXII.	— Répartition de la population au 31 décembre 1885, suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc.	Ibid.

VI

Compte des dépenses. — Renseignements divers.

N ^{os} des Tableaux.		Pages.
I.	— Dépenses du service des transfèrements en 1885 . . .	417
II.	— — — — — des maisons centrales, des pénitenciers agricoles et du dépôt de forçats	420
III.	— Dépenses des établissements publics de jeunes détenus.	422
III bis.	— — — — — des établissements privés de jeunes détenus.	423
IV.	— — — — — des maisons d'arrêt, de justice et de correction et des chambres et dépôts de sûreté.	424
V.	— Personnel des maisons centrales, des pénitenciers agricoles et du dépôt de forçats, des colonies publiques de jeunes détenus. — Renseignements divers	428
VI.	— Personnel des maisons d'arrêt, de justice et de correction. — Renseignements divers	432

DÉCRETS, ARRÊTÉS, CIRCULAIRES ET INSTRUCTIONS — ANNÉE 1885.

14 Janvier.	— Circulaire. — Suppression éventuelle de la publicité des exécutions capitales. Dans quelles prisons elles auraient lieu et dans quelles conditions.	439
16 Janvier.	— Circulaire. — Instructions relatives à l'envoi des pièces concernant les détenus militaires et marins déposés dans les prisons civiles.	441
20 Janvier.	— Note pour MM. les Directeurs des circonscriptions pénitentiaires au sujet de leurs tournées d'inspection.	442
24 Janvier.	— Circulaire. — Allocations spéciales accordées au personnel de l'Administration pénitentiaire.	443
30 Avril.	— Circulaire. — Chaussures des détenus choisis comme pompiers	444
27 Mai.	— Loi sur la relégation des récidivistes.	445
28 Mai.	— Note de service concernant la communication aux inspecteurs généraux des états de propositions de grâces	449
10 Juin.	— Note de service concernant l'examen, par les inspecteurs généraux, des tarifs des prix de main-d'œuvre.	450
1 ^{er} Juillet.	— Circulaire. — Exécution de l'article 19 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes	Ibid.
10 Juillet.	— Ordre de service à MM. les Directeurs d'établissements et circonscriptions pénitentiaires, au sujet de la Fête nationale	459

	Pages.
16 Juillet. — Décret portant reconnaissance de la prison de Besançon comme établissement affecté à l'emprisonnement individuel	459
20 Juillet. — Note concernant la suppression des gratifications générales	460
25 Juillet. — Circulaire. — Envoi d'un arrêté modifiant les classes et les traitements des économes, greffiers-comptables, teneurs de livres et commis aux écritures.	461
12 Août. — Note de service relative au Congrès pénitentiaire de Rome	463
14 Août. — Loi sur les moyens de prévenir la récidive. (Libération conditionnelle, patronage, réhabilitation)	465
7 Septembre. — Circulaire. — Instructions au personnel pour la période des élections législatives.	469
7 Septembre. — Note de service concernant la désignation aux détenus libérés des localités dont le séjour leur est interdit.	470
7 Septembre. — Circulaire. — Instructions concernant la mise en pratique des nouvelles dispositions législatives sur la libération conditionnelle, le système d'amendement des détenus et le patronage des libérés.	471
7 Septembre. — Circulaire. — Instructions concernant la mise en pratique des nouvelles dispositions législatives sur la libération conditionnelle, le système d'amendement dans les établissements pénitentiaires et le patronage des détenus libérés	472
26 Septembre. — Ordre de service. — Loi du 27 mai 1885. — Interdiction de séjour en des lieux déterminés, substituée à la surveillance de la haute police. — Application de cette interdiction à des individus ayant obtenu remise de leur peine principale avant qu'ils soient mis en liberté	475
11 Novembre. — Décret portant règlement du service et du régime des prisons de courtes peines affectées à l'emprisonnement en commun. (Maisons d'arrêt, de justice et de correction)	476
11 Novembre. — Circulaire. — Modifications apportées dans l'instruction des affaires concernant les commutations et remises de peine par suite de l'application de la loi sur la libération conditionnelle	501
15 Novembre. — Circulaire. — Application d'un nouveau système de signalements. — Envoi d'une brochure explicative.	504
19 Novembre. — Circulaire. — Propositions de grâces pour 1886	505
20 Novembre. — Circulaire. — Demande de projets de budgets spéciaux de l'exercice 1886	506
26 Novembre. — Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 27 mai 1885, sur la relégation des récidivistes	508
1 ^{er} Décembre. — Note de service. — Avis à donner à l'administration centrale des condamnations à la relégation prononcées par les tribunaux	516